



MAIRIE D'OUVEILLAN
11590

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-123

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

RUE THIERS

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

Considérant que le déchargement d'un camion frigorifique à la rue Thiers, nécessite de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers, le samedi 25 juillet 2026 à partir de 15h00 au dimanche 26 juillet 2026 jusqu'à 00h00.

ARRÊTÉ

- Article 1^{er}** La rue Thiers sera fermée à la circulation durant toute la durée du déchargement du samedi 25 juillet 2026 à partir de 15h00 au dimanche 26 juillet 2026 jusqu'à 00h00.
- Article 2** La signalisation et la mise en sécurité seront assurées par le pétitionnaire et devra procéder à l'affichage sur les lieux d'intervention dès notification du présent arrêté.
- Article 3** Le pétitionnaire s'engage au nettoyage du chantier après intervention avec remise en état d'origine.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 6** Le pétitionnaire s'engage à procéder à l'affichage sur les lieux une semaine avant le début de l'événement.
- Article 7** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 16 juillet 2026

Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 16 juillet 2026

Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

